

Communiqué de presse

23 juillet 2019

Destructions de champs de tournesol et lettre d'intimidation : la Confédération paysanne cherche à justifier le recours à la violence avec des arguments faux sur le plan scientifique

Comme en 2018¹, la Confédération paysanne réitère sa stratégie d'intimidation à l'encontre des agriculteurs et des filières agricoles. Le syndicat a en effet publié le 18 juillet 2019 une lettre ouverte qui somme les producteurs de ne pas semer de colza Clearfield.

Il est stupéfiant d'observer que la Confédération paysanne soutient les Faucheurs Volontaires alors que ceux-ci saccagent régulièrement des champs d'agriculteurs. Ce 18 juillet 2019, les faucheurs ont ainsi vandalisé deux hectares de tournesol dans la Drôme chez un producteur. Ce même jour, ce syndicat ose demander des comptes aux agriculteurs sur leurs prochains semis de colza ! Imagine-t-on des délinquants ayant brûlé des voitures en appeler au respect de la loi ?

¹ *Lettre ouverte de la Confédération Paysanne du 3 août 2018*

Pour tenter de justifier ce recours à la violence, la Confédération paysanne avance plusieurs arguments fallacieux :

- Le syndicat en appelle à la décision de la CJUE (*Cour de Justice de l'Union Européenne*). Or, le 25 juillet 2018, cette dernière a clairement statué sur les techniques VTH (dont le système de production Clearfield fait partie). **Ainsi, la CJUE indique que la mutagenèse traditionnelle est exclue du champ d'application de la Directive OGM 2001/18. Cette exemption concerne aussi bien les variétés Clearfield que les variétés issues de la mutagenèse cultivées en agriculture biologique.**
- La Confédération paysanne avance que Clearfield serait une « technologie brevetée ». Or, **les gènes de tolérance herbicide des variétés de colza Clearfield sont dans le domaine public.**
- La Confédération paysanne agite le spectre de risque de résistances herbicides qui pourrait apparaître avec l'utilisation de la technologie Clearfield . La question des résistances est pourtant un sujet connu et suivi depuis longtemps par les agriculteurs. Il n'y a là rien de nouveau. C'est un phénomène biologique que l'on retrouve aussi pour les antibiotiques. Les bonnes pratiques agronomiques (faux semis, décalage de la date de semis...), l'allongement des rotations, le raisonnement des solutions phytopharmaceutiques, le recours à des solutions variées (non ALS...) permettent de gérer ces résistances.
- Le syndicat poursuit en indiquant que Clearfield « ne répond pas aux demandes sociétales de réduction de l'usage des herbicides ». C'est exactement l'inverse qui est constaté dans les parcelles : l'Indice de Fréquence de Traitement herbicide, indicateur reflétant les utilisations, est en moyenne moins élevé dans les parcelles faisant appel à ce système de production². Ce point est d'autant plus important qu'avec le réchauffement climatique et la levée aléatoire du colza, Clearfield permet de ne pas désherber si la culture ne lève pas.

² IFT moyen réduit de -8% (n=16) avec une réduction d'IFT plus marquée en situation de flore complexe et difficile - Plan d'expérimentation des parcelles de suivi Clearfield colza (2014-15).

- Après la fake news récente sur la présence de tritium dans l'eau qui rendrait celle-ci non potable, la Confédération paysanne développe, elle, un argument tout aussi ridicule. Selon elle, l'imazamox, substance active des désherbants utilisés pour le système de production Clearfield, « se retrouve facilement dans les eaux souterraines puis dans l'eau du robinet » et cite un relevé réalisé à Trouhaut (21) le 3 janvier 2018. **La Confédération paysanne confond 0,13 mg/l avec 0,13 µg/l. La réalité est donc 1 000 fois inférieure à celle avancée.** Dans cette station de surveillance de Trouhaut, l'eau reste potable pour les citoyens. **Il n'y a strictement aucune alerte sanitaire** même si des progrès doivent bien entendu être réalisés. La Confédération paysanne passe également sous silence les 99,96% des analyses (44 442 analyses en eaux souterraines réalisées entre 2010 et 2019 dans lesquelles l'imazamox a été recherché) qui montrent une parfaite conformité avec la réglementation (respect du seuil de potabilité de 0,1 µg/l).

Aucun argument agronomique (encore plus quand ils sont faux) ne permet de justifier le moindre recours à la violence. Les agriculteurs demeurent des professionnels libres de choisir ou non la solution Clearfield qui est autorisée par les autorités françaises et européennes. Le diktat de la Confédération paysanne va à l'encontre de la liberté individuelle des agriculteurs. Il est important de noter que colza Clearfield est essentiellement utilisé de manière raisonnée pour les désherbages difficiles (flore adventice complexe et en forte pression) et plus de 85% des agriculteurs utilisateurs expriment une entière satisfaction de la technique.

BASF se tourne vers les autorités publiques pour faire respecter le droit. BASF demande à la Confédération paysanne de cesser de soutenir les Faucheurs Volontaires et d'exclure ses membres qui mènent des actions de destruction de parcelles agricoles. Ce harcèlement permanent alimente lui-même l'agribashing que les agriculteurs et le monde agricole subissent tous les jours.

À propos de la division Agricultural Solutions de BASF

Avec une population en croissance rapide, le monde dépend de plus en plus de notre capacité à développer une agriculture durable dans le respect de l'environnement. Pour rendre cela possible, nous travaillons avec des agriculteurs, des professionnels de l'agriculture, des spécialistes de la protection des cultures et d'autres acteurs. C'est la raison pour laquelle nous investissons dans un pipeline de recherche solide et un vaste portefeuille de produits, qui comprend les semences et les caractéristiques génétiques, la protection chimique et biologique des cultures, la gestion des sols, la santé des plantes, la lutte contre les nuisibles et l'agriculture numérique. Nos équipes d'experts, qu'elles se trouvent sur le terrain, dans les laboratoires ou les sites de production, font le lien entre l'innovation et l'action concrète afin d'élaborer de véritables idées qui fonctionnent dans le monde entier, tant pour les agriculteurs que pour la société et la planète. En 2018, notre division a réalisé plus de 6,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Pour en savoir plus, consultez le site www.agriculture.basf.com ou suivez-nous sur nos [médias sociaux](#).

A propos du Groupe BASF

Chez BASF, nous créons de la chimie pour un avenir durable. Nous associons succès économique, responsabilité sociale et protection de l'environnement. Plus de 122 000 collaborateurs du Groupe contribuent au succès de nos clients dans presque tous les secteurs d'activité et quasiment tous les pays du monde. Notre portefeuille d'activité est composé de six segments : produits chimiques, matériaux, solutions industrielles, technologies de surface, nutrition et soin et solutions pour l'agriculture. En 2018, BASF a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 63 milliards d'euros. BASF est cotée aux bourses de Francfort (BAS), de Londres (BFA) et de Zürich (BAS). Pour plus d'informations : www.basf.com ou www.basf.fr

Pour en savoir plus sur la protection des données personnelles par BASF : <http://www.basf.com/data-protection-eu>

Avant toute utilisation de produit phytosanitaire, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou au site www.agro.basf.fr.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**